

230 - Accompagnement des personnes âgées

**230 - Accompagnement des personnes âgées -
Propositions financières - Budget primitif 2020**

CD/2019/072

Service chef de file :
F - Mission autonomie

Résumé :

Accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une politique de l'autonomie proche de chacun, c'est être présent aux côtés des usagers et des acteurs locaux pour les accueillir, les aider et soutenir leurs initiatives.

Cette politique comprend le soutien aux structures d'accueil des publics, et le soutien à des actions de prévention de la perte d'autonomie. En lien avec la démarche de Silver développement, le soutien à des structures, associations et projets concourant aux axes de la politique de l'autonomie est également proposé. Cet accompagnement se déploie en territoire, en lien avec les partenaires, notamment via la méthode de réponse intégrée portée par les MAIA.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'approuver les inscriptions budgétaires pour 2020 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 230 - Accompagnement des personnes âgées, telles que proposées dans le présent rapport.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	23020	F	Dotations aux centres locaux d'information et de coordination	117 900,00	117 900,00
D	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	151 226,00	244 226,00
D	23040	F	Conférence des financeurs	2 516 265,00	2 516 265,00
D	23050	F	Silver Développement	110 000,00	269 240,00
			TOTAL	2 895 391,00	3 147 631,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	0,00	15 000,00
R	23040	F	Conférence des financeurs	1 545 000,00	2 516 625,00
R	23050	F	Silver Développement	0,00	40 000,00
			TOTAL	1 545 000,00	2 571 625,00

Accueil et information des usagers

Le Département souhaite favoriser la proximité et l'accessibilité de l'accueil des personnes âgées. Cet accueil inconditionnel en territoire est assuré par les UTAMS et les centres médico-sociaux. Pour le territoire de Strasbourg, le soutien aux CLIC s'inscrit dans cette démarche d'accueil, en cohérence avec la délégation de compétences sociales entre le Département et la Ville de Strasbourg.

Il est proposé que l'accueil téléphonique ainsi qu'un accueil physique restent assurés à la Maison de l'autonomie à Strasbourg. Il est proposé que la démarche d'amélioration qualitative de cet accueil se poursuive, avec une attention particulière portée à l'accueil téléphonique, ainsi qu'à l'harmonisation de la qualité des réponses apportées aux demandes des personnes en tout point du territoire.

A la suite des manifestations organisées à l'occasion des 10 ans de la MDPH, et pour répondre à sa mission d'information et de sensibilisation du public, la Mission autonomie organise, depuis l'automne 2016, un certain nombre d'actions en direction du grand public et des professionnels, regroupées dans une programmation structurée intitulée "Les Rendez-vous de l'Autonomie".

Cette programmation annuelle de manifestations, largement ouverte aux partenariats comprend plus d'une trentaine d'événements visant à mieux faire connaître la perte d'autonomie (handicap et vieillissement) et ses enjeux, au grand public ainsi qu'aux professionnels et élus.

Depuis 2018, cette programmation est déclinée en territoires. Le développement d'événements en territoire constitue un des enjeux de la programmation 2019-2020.

Pour cette saison 2019-2020, l'objectif est également d'améliorer l'équilibre au sein de la programmation entre les thématiques à destination des personnes âgées et celles à destination des personnes en situation de handicap. Outre des événements communs aux deux types de public, la programmation prévoit les séminaires, colloques et événements suivants :

- l'habitat et les personnes âgées en situation de fragilité ;
- approches de la pauvreté des personnes âgées dans le Bas-Rhin;
- forum des aidants, action ciblée pour en renforcer la portée en remplacement des diverses manifestations déployées jusqu'en 2018 lors du Mois des aidants;
- dépendance et grand âge;
- vie intime affective et sexuelle ;
- l'entrée en EHPAD;
- la fin de vie;
- l'emploi à domicile.

Accompagnement des situations individuelles et coordination des acteurs

Les MAIA, présentes désormais sur l'ensemble du territoire départemental, sur les secteurs de Saverne, Haguenau, Molsheim, Sélestat et Strasbourg-Eurométropole, ont la double mission d'accompagner les situations individuelles les plus complexes et d'améliorer, structurellement, l'offre de prise en charge sur les territoires, via le déploiement d'une réponse intégrée. En 2020, le service comptera 31 postes.

L'année 2018 a vu la mise en place de la MAIA Strasbourg - EMS, rattachée administrativement et budgétairement à la collectivité départementale, et co-portée avec la Ville de Strasbourg via une convention de partenariat qui pose les modalités de coordination et de collaboration entre les différents acteurs et services impliqués (rapport CD n°2018/045).

Une convention opérationnelle a été rédigée pour formaliser les modalités d'articulation de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA), portée par la PRAG (Plateforme territoriale d'appui d'Alsace) avec les MAIA et les UTAMS. Cette convention est ciblée dans un premier temps, sur l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans. Elle sera complétée par la suite pour l'articulation entre les services du Département et la PTA, pour les autres publics accompagnés.

Cette convention décline une convention cadre constitutive de la Plate-forme territoriale d'appui d'Alsace, signée par l'Agence régionale de santé Grand Est, la PRAG, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et le réseau RODA (réseau oncologique d'Alsace) (rapport CP/2019/022).

En 2019, deux associations ont bénéficié de subventions pour soutenir leur action d'information et de sensibilisation sur la fin de vie et du maintien du lien social pour les personnes âgées isolées.

Développer une politique de prévention et d'adaptation des territoires au vieillissement

La prévention de la perte d'autonomie constitue un autre axe fort de développement d'une politique de l'autonomie tournée vers l'avenir pour permettre à chacun de vivre le plus longtemps possible de façon autonome. Ce travail de prévention est réalisé en étroite collaboration avec les territoires pour garantir un maillage qualitatif complet des actions de prévention et n'oublier personne.

Se tourner vers l'avenir, c'est également promouvoir et accompagner l'innovation. Celle-ci doit permettre de trouver les nouvelles réponses aux défis posés par l'avancée en âge de la population, et faciliter la nécessaire adaptation de l'ensemble de la société à ces changements. Le Silver développement accompagne la prise de conscience des élus et des décideurs, pour impulser une dynamique territoriale porteuse de développement et d'innovation. La démarche « Innov'Age » vise à mobiliser les forces vives locales pour co-construire des territoires adaptés. Concrètement, le Département propose à ses partenaires d'articuler, via les contrats départementaux, la stratégie de prévention et d'aide aux aidants portée par la Conférence des Financeurs, et ses orientations en matière de subventionnement.

Enfin, accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une politique de l'autonomie responsable et efficace, c'est s'appuyer sur les usagers pour définir les orientations et co-construire les projets.

Installé le 10 mars 2017, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Bas-Rhin permet de renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l'élaboration et au suivi des politiques publiques du champ des

personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le CDCA du Bas-Rhin est constitué de commissions spécialisées relatives aux problématiques rencontrées par les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, et de commissions transversales sur des thématiques qui concernent les deux publics, tels que l'Habitat, la Prévention, l'Ethique et la Communication.

En 2019, les membres des commissions ont mis en place un colloque sur la pauvreté des personnes âgées et une exposition intitulée "Changer le regard". Ils poursuivront ces initiatives en 2020 avec notamment l'organisation de séminaires sur la thématique "Fin de vie" ainsi que sur le développement de la pair-aidance et l'implication des usagers en lien avec la cellule RAPT.

23020 - Dotations aux CLIC

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	23020	F	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	117 900,00	117 900,00

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux Départements. Les CLIC visent à dispenser de l'information aux personnes âgées et à faciliter leurs démarches. Les trois CLIC de la Ville de Strasbourg ont été labellisés par une décision conjointe de la Préfecture et du Département qui a pris effet le 1er janvier 2005, pour une durée de 15 ans. Une convention conclue en 2006 entre la Ville de Strasbourg et le Département prévoit que le crédit d'un montant de 117 900 € versé par l'Etat au Département et affecté à cette politique est attribué annuellement aux trois CLIC de la Ville de Strasbourg.

Les autorisations de fonctionnement des 3 CLIC arrivant à échéance le 31 décembre 2019, la Ville de Strasbourg a entrepris la réalisation des évaluations interne et externe, nécessaires au renouvellement des autorisations, début 2020.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2020 des crédits à hauteur de 117 900 €. Cette subvention sera attribuée à la Ville de Strasbourg, conformément à la nouvelle convention, qui sera élaborée en 2020 et qui précisera les modalités d'articulation des CLIC avec la MAIA Strasbourg-Eurométropole.

23030- Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	23030	F	Autres actions spécifiques dépendance personnes âgées	151 226,00	244 226,00

La politique de subventionnement dans le champ de l'autonomie portée par le Département doit permettre de soutenir des actions, projets et structures qui participent à la mise en œuvre de la politique départementale et font levier sur les territoires.

En complément de ces propositions, le CDCA réuni en séance plénière, a fait la demande de pouvoir bénéficier d'une enveloppe permettant de couvrir les frais de

déplacement, selon les modalités usuelles de remboursement en vigueur au Département, et les honoraires de consulting des experts intervenant dans la conception des supports de communication et dans l'organisation des événements thématiques. Il est proposé de décider de consacrer une enveloppe d'un montant de 15 000 € pour le fonctionnement du CDCA.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 des crédits à hauteur de 244 226 € pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de subventionnement dans le champ de l'autonomie.

23040 - Conférence des Financeurs

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	23040	F	Conférence des financeurs	1 545 000,00	2 516 625,00

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	23040	F	Conférence des financeurs	2 516 265,00	2 516 265,00

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie réunit autour du Département l'ensemble des partenaires du champ de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Cette conférence doit identifier, à partir d'un diagnostic des besoins des personnes âgées et de l'offre existante, les besoins non couverts ou non financés sur le territoire afin de définir une politique commune de prévention à l'échelle du département. Pour mettre en œuvre ses objectifs, la Conférence des Financeurs dispose d'un concours annuel de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont la gestion est confiée au Département.

Pour l'année 2019, la Conférence des Financeurs a proposé de soutenir 84 projets et actions de prévention pour un montant total de 1 243 480 €. Le solde des dépenses correspond à la participation financière de la Conférence des Financeurs à l'acquisition d'aides techniques individuelles favorisant le maintien à domicile des personnes âgées, ainsi qu'au financement de projets soutenus par la Conférence des Financeurs en 2018, pour lesquels le solde de la subvention a été versé en 2019.

Le montant attribué en 2019 pour le forfait autonomie des 11 résidences autonomie concernées à Strasbourg, Bischheim, Lingolsheim, Sélestat, Wissembourg et Haguenau s'est élevé à 311 767 €.

Pour l'année 2019, les crédits versés par la CNSA au Département pour le compte de la Conférence des Financeurs ont presque intégralement été mobilisés par la Conférence des Financeurs pour développer l'offre de prévention sur le territoire en cohérence avec les besoins identifiés.

Les travaux de la Conférence des Financeurs se poursuivent avec l'amélioration et la mise à jour du diagnostic des besoins des personnes âgées sur le territoire et de l'identification des priorités d'actions.

Il est proposé que les concours de 2020 permettent de renforcer la politique de prévention sur le territoire départemental, autour notamment du financement d'aides

techniques individuelles et d'actions de prévention.

À partir des orientations stratégiques définies par l'ensemble des partenaires membres de la Conférence des Financeurs, de nouveaux projets pourront être soutenus, avec une volonté des membres de promouvoir les projets innovants et les initiatives locales. Ces travaux continueront à être menés en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'assurer une coordination des financements et un maillage territorial de l'offre de prévention.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2020 des crédits à hauteur de 2 516 625 € en recettes et en dépenses pour permettre la mise en œuvre de la politique départementale de prévention, en lien avec la Conférence des financeurs.

23050 - Silver développement

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	23050	F	Silver Développement	110 000,00	269 240,00

Les crédits proposés pour la poursuite de la démarche du Silver Développement visent d'une part, à disposer d'un budget mobilisable de façon réactive afin de soutenir des projets nouveaux et innovants ayant un impact direct sur les seniors, leurs familles et les aidants et d'autre part, à participer activement au projet INTERREG « Senior Activ ».

Ainsi, le Hacking silver camp, conduit de septembre 2018 à mars 2019, a permis de faire émerger des initiatives nouvelles, 7 projets ont été primés avec pour objectif de poursuivre leur développement pour une expérimentation opérationnelle en 2020.

Pour ce faire, un accompagnement « la fabrique à projet » a été mis en place dès septembre 2019, financé, entre autre, par le Département et assuré par Alsace Active. Cette étape doit permettre aux porteurs de projet de poursuivre leurs travaux, de concrétiser l'idée d'innovation ayant émergée lors du Hacking et de la tester.

Par ailleurs, le Département participe activement à un projet de coopération européen INTERREG « SENIOR ACTIV' », piloté par le Département de la Moselle. Des partenaires français, allemands, luxembourgeois et belges y participent avec pour objectif de mettre en place des actions transfrontalières pour améliorer l'accompagnement des seniors, anticiper et garantir un habitat adaptable et évolutif et soutenir la participation sociale et citoyenne des aînés.

Dans ce cadre, le Département s'est engagé financièrement à hauteur de 95 000 € (Commission Permanente du 19/02/2018) sur 3 ans. Ces dépenses seront compensées intégralement par un apport du FEDER. A ce titre, une recette de 40 000€ est programmée, pour 2020.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 des crédits à hauteur de 269 240 € en dépenses pour permettre la mise en œuvre d'une politique innovante en matière de silver développement.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de la politique Autonomie pour l'axe d'intervention 230 – Accompagnement des personnes âgées, telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY